

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1110

présenté par  
Mme Thourot et M. Fauvergue

**ARTICLE 21**

Après l'alinéa 6, insérer les deux alinéas suivants :

« *b bis*) À la première phrase du quatrième alinéa, après le mot : « caméras », il est inséré le mot : « individuelles » ;

« *b ter*) À la quatrième phrase du même alinéa, les mots : « ces caméras » sont remplacés par les mots : « des caméras mobiles » ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.